

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 29 décembre 2017 portant dissolution du peloton de sécurité de Valduc
de l'escadron de gendarmerie mobile 41/7 de Dijon (21)**

NOR : INTJ1736520A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le peloton de sécurité de Valduc de l'escadron de gendarmerie mobile 41/7 de Dijon (21) est dissout à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général de division
directeur des soutiens et des finances par suppléance,
G. CAZENAVE-LACROUTZ